

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} février 2018

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf M. Jean Valère RANVIER, absence excusée.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la rétrocession de la voirie du « lotissement du Verger ».

Les conseillers n'émettent aucune observation et donnent leur accord.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017, qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU VERGER

Suite à la proposition de la société « Prom'Immo Sàrl » le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la voirie lotissement du Verger au prix symbolique de 1 euros. Il est précisé que cette reprise comporte également les espaces verts, les réseaux divers (assainissement, eau, électricité, télécommunication) et l'éclairage public. La voirie du lotissement sera intégrée dans le domaine public routier communal. Monsieur Gérard NICLAS signera au nom de la commune l'acte d'achat sous la forme administrative.

TRAVAUX RUE DU CHATEAU, RUE DU MOULIN, RUE DE L'ECOLE : ATTRIBUTION DES LOTS (Cette délibération annule la délibération du 28/09/2017)

Suite au courrier en RAR de la Préfecture du Haut-Rhin en date du 11/12/2017, demandant à la commune de résilier les marchés attribués précédemment (délibération du 28/09/2017) pour erreur d'analyse, la commune a été obligée de remettre en concurrence ces travaux, et a résilié les lots précédemment attribués.

La procédure de consultation s'est effectuée en procédure adaptée. Les travaux ont été scindés en 2 lots. L'avis d'appel public à la concurrence a été porté à la connaissance du public par insertion sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin, par publication dans les DNA, et par affichage sur les 5 tableaux d'affichage répartis dans le village.

L'avis d'appel public à la candidature a été mis en ligne et affiché le 21/12/2017.

La date limite de remise des offre a été fixée au 15/01/2018 à 11h00 et l'ouverture des plis a eu lieu le 18/01/2018.

Les propositions ont été étudiées par le maître d'œuvre dans leur aspect technique. Le résultat de la consultation est le suivant :

Lot n° 1 : Voirie, réseaux humides

EUROVIA : 288 301,40 euros HT
PONTIGGIA : 305 522,15 euros HT

Lot n° 2 : Réseaux secs

ETPE : 121 341,45 euros HT

Sur proposition de la personne responsable des marchés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir pour le lot n°1, l'entreprise EUROVIA pour un montant de 288 301,40 euros HT,
- Décide de retenir pour le lot n°2, l'entreprise ETPE pour un montant de 121 341,45 euros HT,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés de travaux passés avec l'entreprise EUROVIA, et l'entreprise ETPE, ainsi que les actes y afférents.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu le décret du 27 juin 2017 du Ministre de l'Education Nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves qui met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de saisir la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018 ;
- un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant les horaires suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h – 11h30 / 13h30 – 16h.

ADHESION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Le Maire informe le conseil que depuis le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va rengager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion du Haut-Rhin pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;
- prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Déclaration Préalable :

- M. MOESCH David, 2 impasse du Verger : extension de la maison
- M. VIDONI Massimo, 3a rue d'Artzenheim : clôture
- M. DEMONCHAUX Yannick, 1a rue des Jardins : piscine
- M. ROUSSET Pascal, 5 rue du Moulin : clôture
- M. GEBHARD Claude, 16a rue Principale : abri

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur Serge BAESLER fait part des remerciements des restaurants du cœur pour la subvention communale versée cette année.

Il fait la lecture d'un courrier de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) du 17/01/2018 relatif au 100^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

La commission scolaire intercommunale en charge du RPI Artzenheim-Baltzenheim se réunira le lundi 26/02/2018 à 19h00 à la Mairie d'Artzenheim.

Monsieur Gérard NICLAS informe l'assemblée que la communauté de commune du Pays Rhin-Brisach a pris en compte la gêne occasionnée par l'actuel conteneur de déchets bio qui déborde systématiquement et étudie une solution à ce problème.

La commune envisage aussi de mettre en place un 2^{ème} site de collecte de déchets (conteneurs enterrés papier-verre-déchets bio) qui sera situé dans la rue des Pâquerettes. Une demande sera faite en ce sens auprès de la communauté de commune du Pays Rhin-Brisach.

Monsieur Gérard NICLAS informe les conseillers que les trois nichoirs à oiseaux et l'hôtel à insectes ont été livrés par la communauté de commune du Pays Rhin-Brisach. Ils seront mis en place très prochainement.

Il informe aussi qu'une étude est en cours avec la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach concernant la restauration de l'îlot du Giessen.

Le cabinet d'architecte 2LAS a retravaillé le dossier accessibilité des bâtiments communaux. Une reconsultation d'entreprises sera effectuée très prochainement.

Les travaux de remplacement des volets du rez-de-chaussée de la Mairie sont en cours.

Monsieur Gérard NICLAS informe l'assemblée que le nouvel ouvrier communal, Monsieur Jonathan CORDONNIER a pris ses fonctions ce matin.

Monsieur Jean-Jacques FLECK demande où en est l'élaboration du PLUi. Le dossier est en cours, une réunion des conseillers municipaux aura lieu prochainement notamment pour ce qui concerne le zonage du ban de Baltzenheim.

Monsieur Alexandre Guyot remercie les personnes qui ont distribuée le nouveau bulletin municipal.

Madame Valérie SCHMITZ-DANNER fait le compte rendu de la dernière réunion de l'AIREL. Une assemblée générale aura lieu le 2 février 2018 à Kunheim. Monsieur Gérard NICLAS représentera la commune.

Monsieur Gérard NICLAS informe les conseillers du projet de mise en place d'une prairie fleurie persistante à l'entrée du village, rue des Pâquerettes.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur BAESLER lève la séance à 21h30.

Le Maire :

Serge BAESLER